

**LE PIED BOT
VARUS ÉQUIN**
(MÉTHODE DE PONSET)

DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT
BÂTIMENT ROBERT DEBRÉ

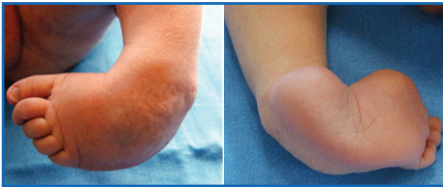
🌀 LE PIED BOT, C'EST QUOI ?

C'est une malformation du pied qui survient dans les premières semaines de grossesse.

Le pied est tourné en dedans (varus), il ne peut pas se relever (équin).

C'est une déformation congénitale qui touche 1 à 2 enfant(s) sur 1000. Les 2 pieds sont atteints dans presque 50 % des cas.

Toutes les structures du pied (os, articulations, tendons, ligaments, etc) présentent des anomalies responsables des déformations du pied dans plusieurs plans.



🌀 LE TRAITEMENT

PREMIÈRE CONSULTATION :

Quelques jours après la naissance, vous serez pris en charge dans le service d'orthopédie pédiatrique par un kinésithérapeute et un chirurgien orthopédiste pédiatre :

- Examen clinique orthopédique (pieds, hanches, dos) – Confirmation du diagnostic
- Evaluation de l'importance des déformations du pied
- Explications du traitement
- Mise en place du **premier plâtre qui restera en place 1 semaine**



SURVEILLANCE DU PÂTRE À DOMICILE

Surveiller les orteils : coloration et mobilité
Surélever les pieds : mettre un lange roulé sous les genoux

Le plâtre NE DOIT PAS ÊTRE MOUILLÉ !
Faire la toilette sans baigner bébé.

CHANGEMENT DE PLÂTRE

Chaque semaine un rendez-vous vous sera donné pour le changement de plâtre. Le plâtre sera enlevé par le kinésithérapeute en salle de kinésithérapie au 2^e étage.

Puis vous serez accueillis dans le service pour le bain. Si besoin, une auxiliaire puéricultrice et/ou une psychologue sont disponible(s) pour répondre à vos questions ou vous conseiller.

Puis un **nouveau plâtre** correcteur sera réalisé.

5 à 6 plâtres seront généralement réalisés pour la correction initiale



INTERVENTION CHIRURGICALE

Pour corriger complètement le pied il sera nécessaire de réaliser une incision du tendon d'Achille « **ténotomie** » sous anesthésie générale suivie d'un plâtre de 3 semaines.

Une consultation avec le médecin anesthésiste sera organisée dans les 15 jours avant l'intervention.

L'hospitalisation durera 48 h (entrée la veille à 16 h, sortie le lendemain de l'intervention en fin de matinée). L'un des 2 parents pourra rester avec le bébé tout au long de l'hospitalisation.

APPAREILLAGE

Après les 3 semaines de plâtre, **mise en place de l'appareillage avec l'aide des kinésithérapeutes**. Celui-ci est à porter 20h/24 h initialement. Le temps de port quotidien sera diminué progressivement au cours du suivi. Cet appareillage sera nécessaire **jusqu'à l'âge de 4 ans. C'est le seul moyen d'éviter la récurrence**.



ATTENTION : Pensez à vous **renseigner auprès de votre mutuelle** pour la prise en charge financière de l'appareillage (très peu remboursé par la sécurité sociale). Un rendez-vous avec **l'assistante sociale** sera possible en cas de difficultés financières.

SURVEILLANCE

Une surveillance sera nécessaire avec les kinésithérapeutes au moins jusqu'à l'âge de 4 ans et avec le chirurgien jusqu'à la fin de la croissance des pieds de l'enfant, soit vers l'âge de 15 ans.

Un traitement chirurgical complémentaire ou une reprise des plâtres peut s'avérer nécessaire au cours de la croissance.

QUESTIONS-RÉPONSES

Est-ce que mon enfant marchera et quand ?

Le pied bot n'empêche pas et ne retarde pas la marche.

Est-ce qu'on verra qu'il a eu un pied bot ?

Il peut rester des petites anomalies mais peu visibles : pied un peu plus court, mollet plus grêle, cheville moins souple.

Devra-t-il porter des chaussures orthopédiques ?

Non, il suffit de mettre au début des chaussures montantes comme pour tout bébé.

Est-ce qu'il pourra faire du sport ou de la danse ?

Oui, il pourra mener une existence normale et pratiquer du sport comme les autres enfants.

Quand sera-t-il guéri ?

Si l'essentiel du traitement se passe les quatre premières années, la surveillance est nécessaire jusqu'en fin de croissance.

Notre équipe se tient à votre disposition :

- Kinésithérapeutes (**Laura Metzler/Kevin Perrotte**) : **02 32 88 80 20**
- Secrétariat de chirurgie pédiatrique : 02 32 88 81 61
- Psychologue : pour la contacter joindre le secrétariat

Un chirurgien orthopédiste d'astreinte est toujours joignable en passant par le standard du CHU : 02 32 88 89 90

